



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/55

Objet : Réalisation d'un Contrat de Prêt :

Aqua Prêt d'un montant total de 300 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation et du renouvellement des réseaux d'assainissement

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 15 décembre 2023

Date d'affichage : 15 décembre 2023

Date de réunion : 21 décembre 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 décembre à 20h18, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël et M. Gauthier SAVART conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Mme JOURDAN Dominique est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de JJ BESSON, Adjoint en charge l'assainissement, concernant l'opération : la réhabilitation et le renouvellement des réseaux d'assainissement de la commune,

Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 300 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Aqua Prêt

Montant : 300 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.4 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20231221-2023-55-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou tout délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,
Le 21/12/2023
Le Maire

Le Secrétaire de séance

